



Commission Régionale Féminine SAISON 2023 / 2024

PROCÈS-VERBAL N°22

Réunion du mardi 09 janvier 2024

Toutes les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes de la L.P.I.F.F., dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification (ce délai étant de 2 jours francs pour les Coupes Nationales et de 3 jours pour les Coupes Régionales), dans les conditions de forme prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F..

COUPE DE PARIS CREDIT MUTUEL IDF – Seniors Féminines

Calendrier des tours :

1/8èmes de finale : le 13/01/2024 ou le mercredi 17/01/2024 si un des clubs a déjà un match le 13/01/2024

1/4 de finale : le samedi 24/02/2024

1/2 Finales : 30/03/2024 ou 03/04/2024 (si clubs de D3F)

Finale : semaine du 20 au 24 mai 2024 ou semaine du 27 au 30 mai 2024

COUPE DE PARIS CREDIT MUTUEL IDF U18F

Calendrier des tours :

1/16èmes de Finale : 27 janvier 2024

1/8èmes de Finale : 10 ou 24 février 2024

1/4 de Finale : 30 mars 2024

1/2 Finales : 20 avril 2024

Finale : 08 juin 2024

CHAMPIONNAT REGIONAL U18F**Régional 2****25923545 SENART MOISSY 1 / LOGNES US 1 du 27/04/2024**

La Commission,

Pris connaissance de la demande de SENART MOISSY pour avancer le match au samedi 20/04/2024,

Considérant que l'équipe de SENART MOISSY est toujours engagée en Coupe de Paris Crédit Mutuel Idf,

Considérant que la date des 1/2 Finales est prévue le samedi 20/04/2024,

Par ces motifs,

Ne peut pas accorder ce changement de date tant que l'équipe de SENART MOISSY est qualifiée en Coupe de Paris Crédit Mutuel Idf.

Elle précise que l'accord de LOGNES US sera nécessaire le cas échéant.

Régional 3**Poule A****27159218 SAINTE GENEVIEVE SPORTS 1 / VAL YERRES CROSNE 1 du 16/12/2024**

Lecture de la FMI – forfait non avisé de VAL YERRES CROSNE.

27159214 PALAISEAU US 1 / BOISSY SOUS ST YON FC 1 reporté au 27/01/2024

La Commission,

Pris connaissance de la demande de PALAISEAU US pour jouer le match à 17h00 sur le terrain n°1 du stade Georges Collet de PALAISEAU – refusée par BOISSY SOUS ST YON FC,

Considérant que cette modification s'accompagne d'un changement de surface de jeu (passage d'un synthétique à une pelouse),

Considérant les conditions climatiques actuelles,

Considérant qu'il s'agit déjà d'une rencontre reportée suite à une indisponibilité de terrain,

Rappelant les dispositions de l'article 6.2 du Championnat Régional U18F liées au changement horaire :

6.2 - Les rencontres ont lieu le samedi après-midi suivant le calendrier établi par la L.P.I.F.F..

Lors des engagements, un club peut demander à fixer le coup d'envoi de ses rencontres à domicile entre 14h30 et 18h00.

La Commission d'Organisation communique l'horaire retenu à l'ensemble des clubs en début de saison.

Toute demande de modification de l'horaire initialement retenu intervenant au plus tard le mardi précédent le match sera validée sans l'accord du club visiteur sous réserve que le nouvel horaire se situe dans la plage horaire susvisée.

Par ces motifs,

Donne son accord mais précise qu'en cas de fermeture du terrain n°1 du Stade Georges Collet, la rencontre sera positionnée comme initialement prévue (Terrain n°3 – coup d'envoi 15h30).

Etant précisé que les compétitions Régionales sont prioritaires sur celles de niveau Départemental.

COUPE DE PARIS CREDIT MUTUEL IDF U15F

Calendrier des tours :

1/16èmes de Finale : 27 janvier 2024

1/8èmes de Finale : 10 ou 24 février 2024

1/4 de Finale : 30 mars 2024

1/2 Finales : 20 avril 2024

Finale : 08 juin 2024

CHAMPIONNAT REGIONAL U15F**Régional 1****25943002 SARCELLES AAS 1 / POISSY FC 1 du 20/01/2024**

Ce match est inversé.

Accord des 2 clubs et de la Commission.

Le match retour prévu le samedi 25/05/2024 se déroulera à SARCELLES.

Régional 3**Poule D****27164591 ST LEU 95 FC 1 / POISSY FC 2 du 20/01/2024**

La Commission,

Pris connaissance de la demande de POISSY FC pour avancer le match au samedi 13/01/2024 et du motif accompagnant cette demande – refusée par SAINT LEU 95 FC,

Par ce motif ne peut pas émettre une suite favorable à la demande de POISSY FC.

Concernant le maintien du match au samedi 20/01/2024 et afin d'éviter un report pendant les vacances scolaires de février ; elle invite les 2 clubs à étudier la possibilité d'une inversion avec un coup d'envoi compatible avec les horaires de la rencontre de l'équipe U15F R1 de POISSY FC (accord des 2 clubs nécessaire).

Poule F**Courriel de MONTREUIL FC – 560296**

La Commission enregistre la modification de lieu et d'horaire du coup d'envoi pour les rencontres à domicile :

Lieu : Stade Alice Milliat à MONTREUIL

Coup d'envoi : 15h00